



N°601
Entrée le 12.04.2024
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 12.04.2024

Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 12 avril 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures et à Monsieur le Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire.

Il m'est revenu que plusieurs personnes ont squatté dans différentes maisons dans la commune de Junglinster pendant les mois de février et mars derniers. La police de Junglinster a été informée et les agents de police du commissariat *Ernz* de Junglinster se sont rendus à plusieurs reprises sur les lieux en question. Malheureusement, dans plusieurs cas, les agents de police ne se sont pas déplacés sur place.

Dès lors, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures et à Monsieur le Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire :

- Monsieur le Ministre des Affaires intérieures peut-il confirmer lesdits cas ? Dans l'affirmative, comment est-il possible que la police n'intervienne pas toujours lors de squats itératifs ?
- Est-ce que des agents de police du commissariat *Ernz* ont été retirés ces derniers mois afin de soutenir les policiers de Luxembourg-Ville ? Dans l'affirmative, est-ce que les agents concernés vont être réaffectés au commissariat *Ernz* en vue de réassurer le bon fonctionnement de celui-ci ? Si tel n'est pas le cas, qu'est-ce qui explique cette pénurie de personnel au sein du commissariat *Ernz* à Junglinster ?
- Monsieur le Ministre des Affaires intérieures peut-il me renseigner sur le nombre de cas, depuis le 15 janvier 2024, pour lesquels des commissariats de police n'ont pas été en mesure de poursuivre dans l'immédiat des cas signalés et de dispatcher des patrouilles à cause d'un manque d'effectifs et quelles ont été les communes concernées ?
- Quels sont les moyens dont la Police grand-ducale dispose lorsque des personnes squattent des logements ? Comment Monsieur le Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire juge-t-il les logements squattés compte tenu du phénomène prononcé de logements vacants au Grand-Duché de Luxembourg ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Paulette Lenert
Députée